



PM-2026/47

MAIRIE de NIEUL
Tel 05.55.75.80.23

EXTRAIT ARRETES du MAIRE

Commune de Nieuil

RD n° 39

Rue de la Filature

Dépose et repose
d'éléments de garde-
corps sur le pont de
la Filature

Circulation alternée

Du 3 juin 2026
Au 12 juin 2026

Affichage public

01/06/2026

Le Maire de la Commune de Nieuil (Haute Vienne),

- Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-7, R411-8 et R412-30 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- Vu la demande faite par l'entreprise PASS représentée par VITRONE Thierry, située 5 ZI de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, pour la dépose et la pose d'éléments de garde-corps du pont de la Filature, sur la Route Départementale 39 ;

ARRETE :

ARTICLE 1

Pour des raisons de sécurité pendant la durée des travaux nécessaire à la dépose et repose d'éléments de garde-corps sur le pont de la Filature, la circulation sera alternée par feux tricolores dans le sens Viaud - Nieuil.

ARTICLE 2

Cette réglementation prend effet du mercredi 3 juin 2026 au vendredi 12 juin 2026 inclus.

ARTICLE 3

La signalisation correspondante aux prescriptions de l'article 1, sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise PASS représentée par VITRONE Thierry, située 5 ZI de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire).

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Capitaine de la communauté de brigade d'Aixe-sur-Vienne et de Nieuil
- Service Dép. Incendie et Secours de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, antenne technique de Nieuil
- Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, transports scolaires
- L'Entreprise PASS

A Nieuil, le 1^{er} juin 2026,
Laurent Bila, Maire

